



## TARIFS ACSENS RH 2024

(Version mars 2024)

### Les conditions générales de vente

**Dans le cadre d'une prise en charge par l'entreprise ou l'OPCA de l'entreprise**, selon la convention tripartite liant le bénéficiaire, le financeur et l'organisme prestataire – AcSENS Rh, le financeur s'engage à prendre en charge le coût du bilan, sur présentation d'une facture et d'une attestation de présence mentionnant :

- Le nombre d'heures consacrées au Bilan de Compétences, soit 24 heures, dont 18 heures de face à face pédagogique et 6 heures de travail personnel encadré,
- Les dates encadrant la réalisation de la prestation,
- La réglementation en vigueur

La prestation est facturée à la fin de la démarche, sous 2 mois maximum.

**Dans le cadre de la mobilisation du Compte Personnel de Formation**, une convention bipartite est établie entre le bénéficiaire et l'organisme prestataire – AcSENS Rh, formalisant l'engagement du financement, via LA CAISSE DES DEPOTS. Une procédure technique est mise en place par la plateforme EDOF allant de la sollicitation du bénéficiaire à la facturation du service fait par le prestataire. Une facture est éditée par le prestataire.

**La TVA est non applicable en vertu de l'article 261-4-4a du CGI**, cette prestation est dispensée dans le cadre de la formation continue-

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. Aucun escompte n'est applicable.

### **TARIFS pour la réalisation de BILAN de COMPETENCES**

#### **Les tarifs s'entendent net de taxes**

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Heures Bilan</b>	<b>Tarif bilan</b>
Employé/ETAM /Bilan pris en charge par l'entreprise	24	1980 €
Cadre/ Bilan pris en charge par l'entreprise	24	2500 €
Agent Angers Loire Métropole/CPF agent	24	1600€
Agent Fonction Publique Hospitalière/ pris en charge ANFH PDL	24	1850€
Salarié / demandeurs d'emplois/ CPF /Mon compte formation	24	1980€
Salarié/demandeurs d'emploi/cadre/CPF/ Mon compte formation	24	2250€

C o n s e i l e n R e s s o u r c e s H u m a i n e s

ACSENS RH • EURL au capital de 50 000 € • RCS Angers 513 915 447 • SIRET 513 915 447 00017 • APE 7022 Z

Village des Entrepreneurs 461, rue St Léonard 49000 ANGERS • ☎ 02 41 57 79 94 ou 06 29 68 05 35 •

✉ [contact@acsens-rh.com](mailto:contact@acsens-rh.com) site • [www.acsens-rh.com](http://www.acsens-rh.com)